



PRÉFET DES BOUCHES- DU-RHÔNE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Jeudi 19 mars 2020

Covid-19 : les plages des Bouches-du-Rhône interdites d'accès

Pierre Dartout, préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, préfet des Bouches-du-Rhône et Emmanuel Barbe, préfet de police des Bouches-du-Rhône, ont signé ce jeudi 19 mars 2020 un **arrêté préfectoral portant interdiction temporaire d'accès et de circulation sur les plages du département des Bouches-du-Rhône.**

Dans le cadre de la propagation rapide de l'épidémie du virus Covid-19, qui touche l'ensemble du territoire français, cet arrêté vise à éviter les risques de propagation de cette maladie par la circulation de personnes le long des plages.

Aussi, les mesures suivantes sont dès à présent effectives et valables jusqu'au 31 mars 2020 :

- **L'accès, la fréquentation et la circulation de personnes sur l'ensemble du littoral et des plages du département sont interdits.**
- **La baignade en mer est interdite sur l'ensemble de la bande littorale des 300 mètres à compter du rivage, de toutes les plages du département des Bouches-du-Rhône.**
- **La circulation piétonne sur le sentier du littoral du département des Bouches-du-Rhône est également interdite à toute personne ne pouvant en justifier la stricte nécessité.**

Afin de garantir la santé de tous et la sécurité de chacun, les violations à ces mesures seront sanctionnées.

Pierre Dartout et Emmanuel Barbe remercient l'ensemble de la population de faire preuve de civisme et de responsabilité.

Contact Presse :

Service communication
Préfecture des Bouches-du-Rhône
pref-communication@bouches-du-rhone.gouv.fr

Service communication
Préfecture de police des Bouches-du-Rhône
06 85 11 64 82